Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2026

bezons

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

Table des matières

I- Cadre réglementaire de la tenue du débat d'orientation budgétaire 3

II- Situation économique et sociale 4

2.1 Projections de croissance 4
2.2 Évolution de l'inflation 5
2.3 Évolution du chômage 6
2.4 Évolution des taux d'intérêt 7
2.5 Etat de la dette publique 9

III- Principales mesures législatives et réglementaires impactant les collectivités 11

3.1 Poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la CNRACL 11
3.2 Principales mesures du PLF ayant une incidence sur le budget communal 11

IV- Un 1er bilan de l'exécution budgétaire 2025 15

4.1 Section de fonctionnement 15
4.2 Focus RH 16
4.3 Section d'investissement 19

V- Les orientations pour 2026 22

5.1 La section de fonctionnement 22
5.2 Évolution des ratios d'épargne 25
5.3 La section d'investissement 26
5.4 Evolution de la dette 27

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

Devant se tenir dans les 10 semaines qui précèdent le vote d'un budget primitif dont la date limite d'adoption est repoussée au 30 avril les années de renouvellement de l'organe délibérant, le débat d'orientations budgétaires 2026 constitue un point d'étape indispensable pour poser les bases de la stratégie financière du nouveau mandat.

Outre les spécificités inhérentes au fait qu'elle intervienne à la jonction de deux mandatures, la phase technique de préparation du budget primitif 2026 a débuté dans un contexte national particulièrement indécis, mêlant crise des finances de l'Etat et turbulences politiques internes, et s'achève alors que vient de s'ouvrir une crise internationale majeure aux conséquences encore incertaines.

À l'instar de ce qui s'était déjà passé en 2025, la genèse de la Loi de finances pour 2026 aura, une fois de plus, été particulièrement chaotique, le Parlement ne parvenant pas à l'adopter avant le début de l'exercice. Celle-ci n'a*, in fine*, été promulguée que très tardivement, le 19 février 2026, suite à une mise en œuvre de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution du 4 octobre 1958 par le Gouvernement, et après adoption préalable d'une Loi spéciale autorisant la perception des impôts ainsi que d'un décret ouvrant temporairement les crédits.

À ces facteurs internes d'instabilité il convient bien entendu d'ajouter les vraisemblables répercussions, potentiellement majeures, du conflit ayant débuté le 28 février 2026 par le déclenchement d'une opération militaire conjointe américano-israélienne consistant en des frappes aériennes menées sur l'Iran sur la situation économique de notre pays, et par ricochet sur les équilibres budgétaires de la commune.

Aussi, c'est dans un climat de grande incertitude qu'a été conduit le cycle de préparation budgétaire de la commune.

Comme budget de transition, le Budget Primitif 2026 devra pourtant assurer la soutenabilité des engagements déjà pris par la collectivité, poursuivre l'effort de redressement des comptes de la commune initié au cours des derniers exercices et poser des bases saines donnant les marges de manœuvre nécessaires à de futurs arbitrages politiques.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

I- Cadre réglementaire de la tenue du débat d'orientation budgétaire

Eclairé par le présent rapport, le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la commune préalablement au vote du budget primitif.

Dispositions légales :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus *(Art. L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).*

Le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget voté en application de la nomenclature comptable M57.

Ainsi qu'en dispose l'article L1612-2, la date limite d'adoption du Budget Primitif, habituellement fixée au 15 avril, est repoussée au 30 avril lors de l'année du renouvellement des organes délibérants.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

II- Situation économique et sociale

2.1 Projections de croissance

Jusqu'à ce que le déclenchement d'un nouveau conflit armé au moyen orient ne vienne potentiellement tout remettre en cause, l'économie mondiale avait plutôt mieux traversé l'épisode marqué par la mise en place de droits de douane massifs au cours de l'année 2025 par l'administration américaine que ce qui avait été initialement anticipé, bien que cela se soit traduit par des réalités particulièrement contrastées. La Chine, bien que directement visée par ces mesures a bien résisté. Davantage affectée, l'Europe a néanmoins maintenu une croissance globalement honorable sur l'ensemble de la zone euro, masquant toutefois des situations assez variables, le dynamisme de l'Irlande et de l'Espagne tranchant assez nettement avec la morosité allemande.

Au plan national, la croissance française du PIB a finalement atteint 0,9% en moyenne annuelle 2025 malgré ce climat international déjà incertain. Bien que l'exposition directe de l'économie Française aux droits de douane sur les importations imposés par les États-Unis soit limitée (ceux-ci ne représentent que 5 % des exportations comme des importations), la France reste toutefois vulnérable à un ralentissement plus général de la demande mondiale, et en particulier de la demande européenne qui absorbe 55 % de ses exportations.

Dans une note de conjoncture publiée en décembre, l'Insee avait actualisé ses prévisions de croissance et prévoyait 0,3% sur chacun des deux premiers trimestres 2026 tandis que le gouvernement tablait quant à lui sur une croissance de 1% au total pour 2026 dans ses prévisions.

Prévisions de croissance réalisées avant le 28 février

Prévisions annuelles France	2025	2026
Insee (déc. 2025)	+0,9%	/
Banque de France (déc. 2025)	+0,9%	+1,0%
Commission européenne (nov. 2025)	+0,7%	+0,9%
OCDE (déc. 2025)	+0,8%	+1,0%
FMI (oct. 2025)	+0,7%	+0,9%
Gouvernement (PLF 2026)	+0,7%	+1,0%

Prévisions annuelles Zone euro	2025	2026
BCE (déc. 2025)	+1,4%	+1,2%
Commission européenne (nov. 2025)	+1,3%	+1,6%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%	+1,2%
FMI (oct. 2025)	+1,2%	+1,1%

La guerre déclenchée le 28 février remet en cause ces prévisions. Dans ses dernières *Projections macroéconomiques intermédiaires* – dévoilées mercredi 25 mars – la Banque de France révise légèrement à la baisse (-0,1 point) sa prévision de base de croissance du PIB pour 2026 à 0,9 %

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

contre 1 % en décembre dernier. Elle y envisage également plusieurs scénarios alternatifs liés aux possibles évolutions de la crise en cours au Moyen-Orient, dont le plus sombre conduirait à une croissance de seulement 0,3 % du PIB.

2.2 Évolution de l'inflation

Après un pic atteint en 2022 et une amorce de ralentissement en 2023, les pressions inflationnistes ont poursuivi leur reflux en 2024 et 2025. En janvier 2026, l'inflation s'est en effet établie à +0,3 % sur un an (après +0,8 % en décembre) d'après l'estimation provisoire publiée par l'Insee mardi 3 février. Il s'agissait alors du point d'inflation le plus bas depuis décembre 2020.

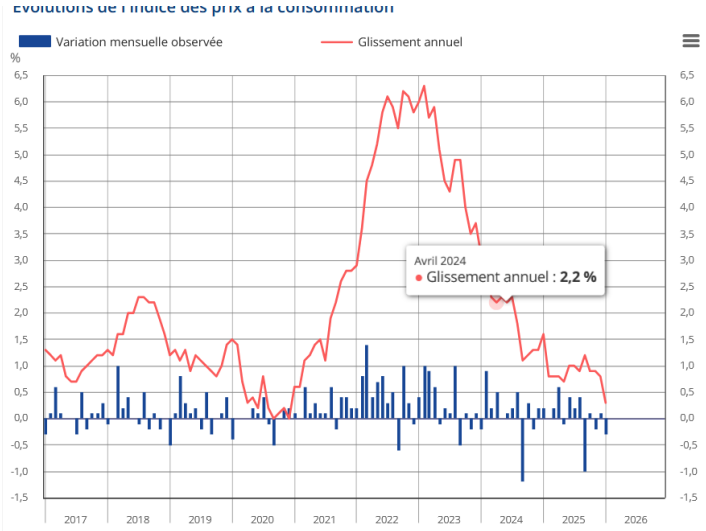

Champ : France entière.
Source : Insee - indices des prix à la consommation.

S'il est certain que cette forte baisse de l'inflation en janvier 2026 s'explique pour partie par des facteurs saisonniers ponctuels, tenant notamment à l'effet des soldes sur les produits d'habillement-chaussures et sur les « autres produits manufacturés », il n'en demeure pas moins que la tendance globale était alors particulièrement nette et semblait annoncer que l'épisode de la grave crise inflationniste des années 2022 et 2023 était désormais derrière nous. C'est dans ce contexte que la Banque de France avait estimé en décembre dernier l'inflation globale à 1,3 % en 2026, en légère hausse par rapport à 2025 (0,9 %).

Prévisions d'inflation réalisées avant le 28 février

Prévisions annuelles France	2026
Insee (déc. 2025)	+1,5 % (sur un an en juin 2026)
Banque de France (déc. 2025) - IPCH	+1,3%
Commission européenne (nov. 2025) - IPCH	+1,3%
OCDE (déc. 2025)	+1,3%
FMI (oct. 2025) - IPCH	+1,5%
Gouvernement (PLF 2026)	+1,3%

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

La plupart des projections réalisées avant le déclenchement du conflit opposant les États-Unis et Israël à l'Iran tablaient sur une inflation contenue entre +1,3 et +1,5 % au cours de l'année 2026. Au vu de la situation internationale particulièrement chaotique engendrée par cette nouvelle crise, la Banque de France a là-aussi revu ses prévisions et modélisé différents scénarios, dont le plus sombre anticipe désormais une inflation qui pourrait atteindre jusqu'à 3,3 %.

2.3 Évolution du chômage

Au troisième trimestre 2025, le nombre de chômeurs en France (hors Mayotte) au sens du Bureau international du travail (BIT) augmente de 44 000 par rapport au trimestre précédent, à 2,4 millions de personnes. Le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 7,7 % de la population active, il est quasi stable (+0,1 point) par rapport au deuxième trimestre 2025, pour lequel l'estimation est très légèrement rehaussée (+0,1 point, de 7,5 % à 7,6 %). Le taux de chômage est ainsi supérieur de 0,3 point à son niveau du troisième trimestre 2024, mais demeure nettement au-dessous de son pic de mi-2015 (-2,8 points).

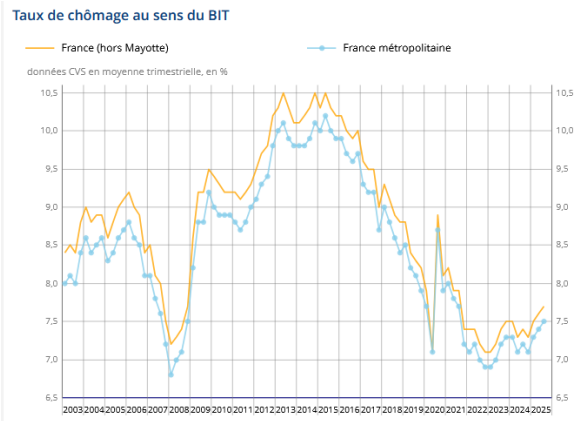

Estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage et de son évolution d'un trimestre à l'autre.
Champ : personnes de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.
Source : Insee, enquête Emploi.

Dans ses projections initiales, l'Insee estimait que le taux de chômage atteindrait 7,8 % en moyenne annuelle en 2026, cette légère hausse s'expliquant essentiellement par un ralentissement de la création d'emplois et une légère augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, notamment parmi les jeunes et les seniors. Dans ses projections actualisées postérieurement au 28 février, la Banque de France projette désormais une hausse à 8 % de la population active cette année. Les créations nettes de postes seraient très faibles sur l'ensemble de l'année (16 000). Il s'agirait d'un pic inédit depuis 2020, en dehors de la pandémie.

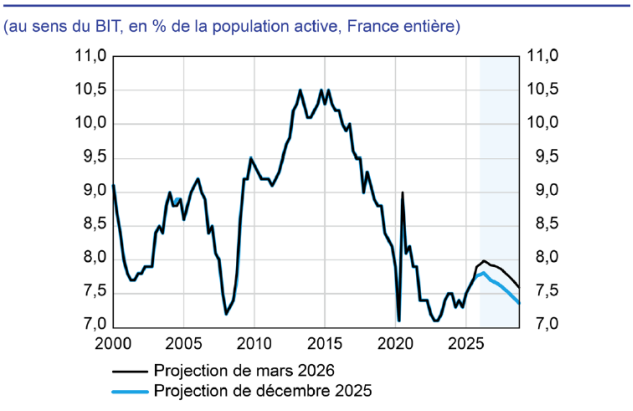

Sources : Insee jusqu'au quatrième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

2.4 Évolution des taux d'intérêt

La Banque centrale européenne (BCE) joue un rôle central dans la fixation des taux d'intérêt en France, via sa politique monétaire pour l'ensemble de la zone euro. L'épisode inflationniste observé à partir de 2022 l'avait amenée à fortement remonter ses taux directeurs afin de juguler la hausse des prix en zone euro. Depuis, et jusqu'au déclenchement de la crise iranienne, l'inflation en zone euro est globalement revenue à la cible de 2 % de la BCE : elle a atteint 2,4 % en moyenne en 2024 (après 5,4 % en 2023) et 2,1 % en 2025. Cela a permis à la BCE de normaliser ses taux directeurs. Le taux de dépôt a ainsi diminué de 4,00 % en juin 2024 à 2,00 % en juin 2025, soit 8 baisses de 25 points de bases (pb) sur la période. La Présidente de la BCE a indiqué que la Banque Centrale arrivait au terme de son cycle d'assouplissement monétaire, le taux de dépôt étant proche de son niveau "neutre" pour l'économie. Si les marchés n'anticipaient pas d'évolution des taux directeurs courant 2026 en décembre 2025, le contexte a radicalement changé depuis.

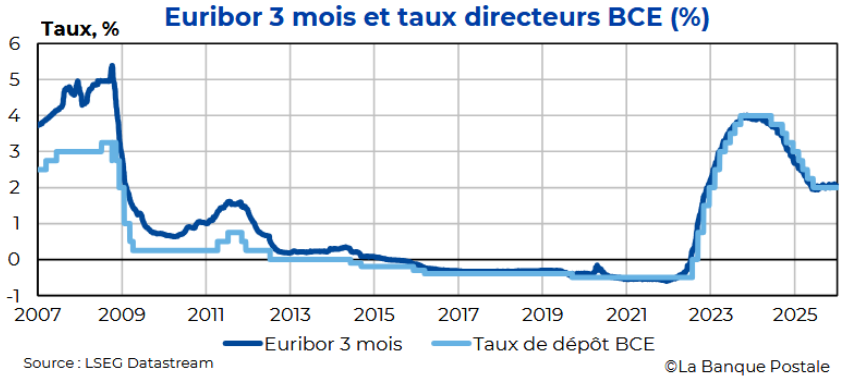

La baisse des taux courts intervenu courant 2025 ne s'est pas traduite dans la partie longue des taux en zone euro : tout d'abord, le taux souverain à 10 ans de l'Allemagne (Bund) a été porté début 2025 par les annonces de relance budgétaire du gouvernement allemand (plan de relance de 500 Md€). Le taux allemand à 10 ans est ainsi passé de 2,2 % fin 2024 à 2,8 % fin 2025. En France, le contexte d'instabilité politique continue de jouer sur le niveau du taux à 10 ans de la France (OAT) : la prime de risque de la France s'est tendue depuis la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Alors que les perspectives d'adoption de la loi de Finances étaient encore particulièrement incertaines, le taux à 10 ans de la France a atteint 3,6 % fin 2025 contre 3,0 % fin 2024. Après une détente au cours des premières semaines de 2026, ayant vu le taux des OAT 10 ans descendre à 3,2% en février, le déclenchement de la guerre au Moyen-Orient a fait exploser le taux auquel la France emprunte à 10 ans qui atteint les 3,88% au moment où ces lignes sont rédigées (27 mars).



Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

Cette situation, si elle devait perdurer, pourrait avoir un impact majeur sur les comptes de l'Etat. Pour cette année 2026, le gouvernement tablait initialement sur une charge des intérêts de la dette de l'ordre de 74 milliards d'euros. D'après de premières estimations réalisées par des centres de recherche économique (*Rexecode*), si les taux à dix ans se maintiennent à 3,7%, la France paiera 1,5 milliard d'euros d'intérêts en plus dès 2026, et environ 4 milliards de plus en 2027. La seule charge de la dette deviendra alors quasiment le premier poste de dépenses, devant le budget de l'Éducation ou celui de la Défense.

Avec un encours de dette de 43M€ composé à 43% d'emprunts à taux variable, cette vraisemblable hausse des taux pourrait avoir un impact non négligeable sur le chapitre 66 du budget communal. La plupart de nos emprunts à taux variables étant indexés sur le livret A, l'effet en serait toutefois vraisemblablement différé, la formule de calcul du taux tenant compte de l'inflation au cours des six derniers mois et des taux directeurs de la Banque centrale européenne (BCE). C'est d'ailleurs précisément la conjugaison de ces deux éléments qui explique que le Livret A ait connu une chute continue de son taux l'année dernière. Alors que ce dernier était encore de 3% début 2025, il est tombé à 1,5% le 1er février 2026. Le retournement de la conjoncture, s'il s'avérait durable, pourrait enclencher un cycle de hausse.

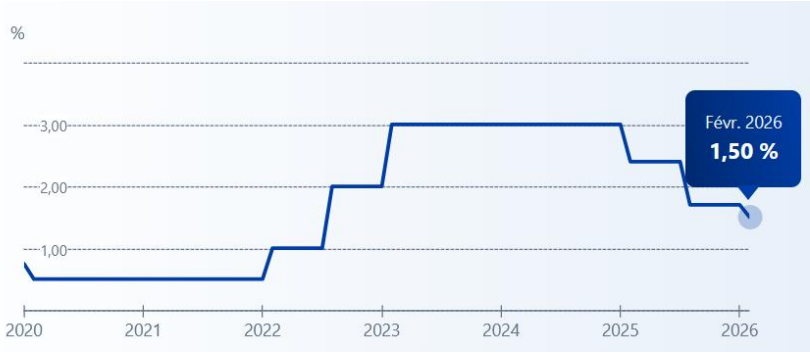

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

2.5 État de la dette publique

Après deux années noires qui ont vu le déficit public se creuser, passant de 4,7 points de PIB en 2022 à 5,4 points en 2023 puis à 5,8 points en 2024, l'année 2025 marquerait une modeste étape sur le chemin du retour sous le seuil des 3 %, en revenant au niveau de déficit enregistré en 2023. Ce déficit demeurerait toutefois en 2025, selon les dernières prévisions de la Commission européenne, le plus élevé de la zone euro.

Solde public dans les pays de la zone euro en 2024 et 2025, en points de PIB

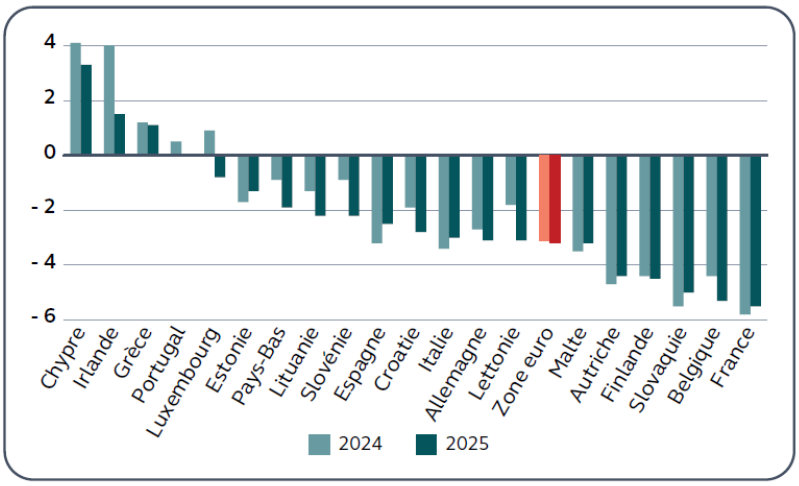

Source : INSEE, ministère de l'économie et des finances

Au demeurant, et ainsi que le rappelle la Cour des comptes, cette modeste réduction observée en 2025 reste cependant nettement insuffisante pour enrayer la hausse du ratio de dette publique : compte tenu de la faible croissance, un déficit limité à 2,2 points de PIB aurait été nécessaire à sa stabilisation. Ce ratio progresserait de 3,1 points de PIB pour atteindre 116,3 points, soit un niveau supérieur au pic enregistré en 2020. La dette publique pourrait ainsi atteindre 3 465 Md€, en hausse de 160 Md€ sur l'année.

Le déficit public était prévu à 5 % du PIB en 2026 par le Gouvernement, antérieurement au déclenchement de la crise au Moyen-Orient, soit une légère amélioration par rapport à 2025 (5,4%). Cet objectif, pourtant déjà modeste au vu de l'exigence d'un retour sous la barre des 3 % d'ici 2027 formulée par Bruxelles dans le cadre de la procédure pour déficit excessif initiée à l'encontre de la France l'an dernier, pourrait être rendu parfaitement inatteignable en cas de baisse sensible de la croissance annuelle.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

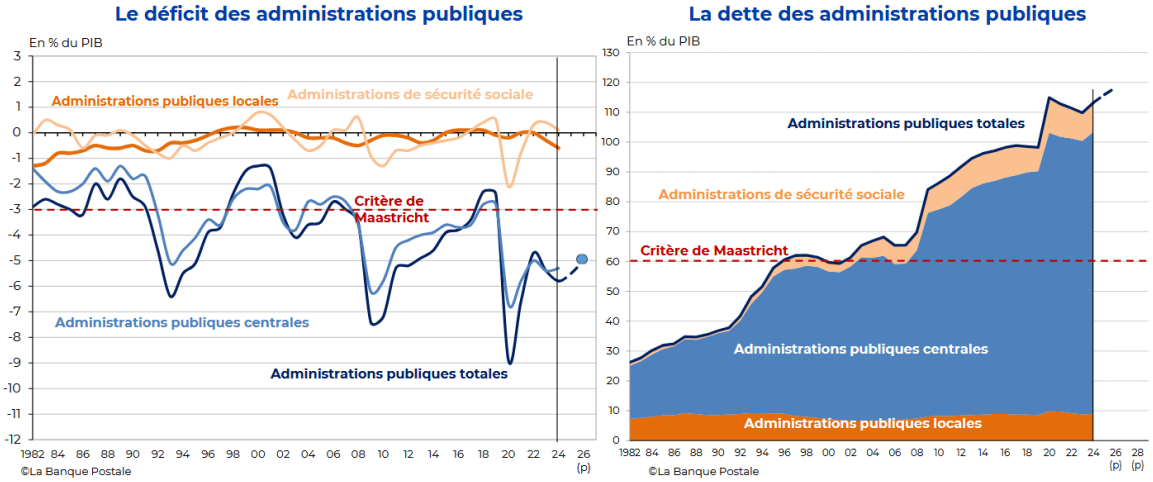

Sources : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (loi de finances pour 2026)

Alors que les collectivités territoriales sont mises à contribution pour pallier cette situation, il n'est sans doute pas inutile de rappeler que les données officielles publiées par l'INSEE démontrent la faible part prise par les administrations publiques locales dans ce déficit. En effet, en application des dispositions de l'article L1612-4 du CGCT, les collectivités n'ont pas la possibilité, à la différence de l'Etat, de voter un budget en déficit et il leur est strictement interdit d'emprunter pour rembourser leur dette ou financer leur fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

III- Principales mesures législatives et réglementaires impactant les collectivités

3.1 Poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la CNRACL

À titre de propos liminaire, il convient de rappeler que la hausse progressive de 12 points lissée sur quatre ans du taux de contribution employeurs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) décidée en 2025[1] va continuer de monter en puissance cette année. Le taux a été réévalué à 37,65 % au 1er janvier 2026 et continuera à progresser jusqu'à graduellement jusqu'à atteindre 43,65% au 1er janvier 2028.

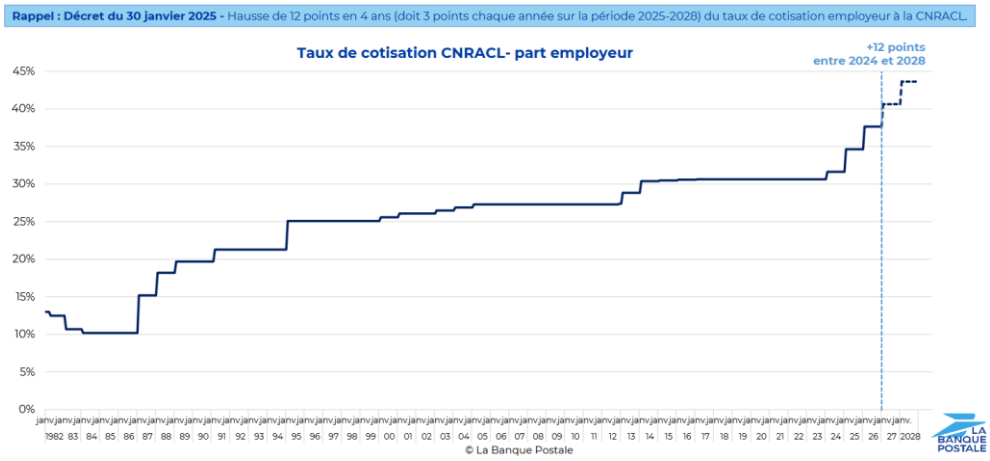

L'impact de cette mesure sur le budget 2026 de la commune sera de + 600 000 €/an par rapport à 2024.

3.2 Principales mesures du PLF ayant une incidence sur le budget communal

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de forte tension sur les comptes publics, avec un objectif affiché par le gouvernement de réduction rapide du déficit et de la dette, au prix d'un effort important demandé aux collectivités territoriales.

Après une première lecture du texte marquée par de réelles divergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat notamment sur l'ampleur des économies et la contribution des collectivités, la commission mixte paritaire réunie le 19 décembre 2025 n'est pas parvenue à un accord, rendant impossible l'adoption d'une loi de finances pour 2026 avant le 31 décembre. Le gouvernement a donc eu recours à une loi de finances spéciale, afin d'assurer la continuité des services publics et pouvoir gérer une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026. Celle-ci n'a, *in fine*, été promulguée que très tardivement, le 19 février 2026, suite à une mise en œuvre de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution du 4 octobre 1958 par le Gouvernement, et après adoption préalable d'une Loi spéciale autorisant la perception des impôts ainsi que d'un décret ouvrant temporairement les crédits.

[1] Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 *relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales*

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est maintenue à son niveau de 2025 à un montant de 27,4 milliards d'euros.

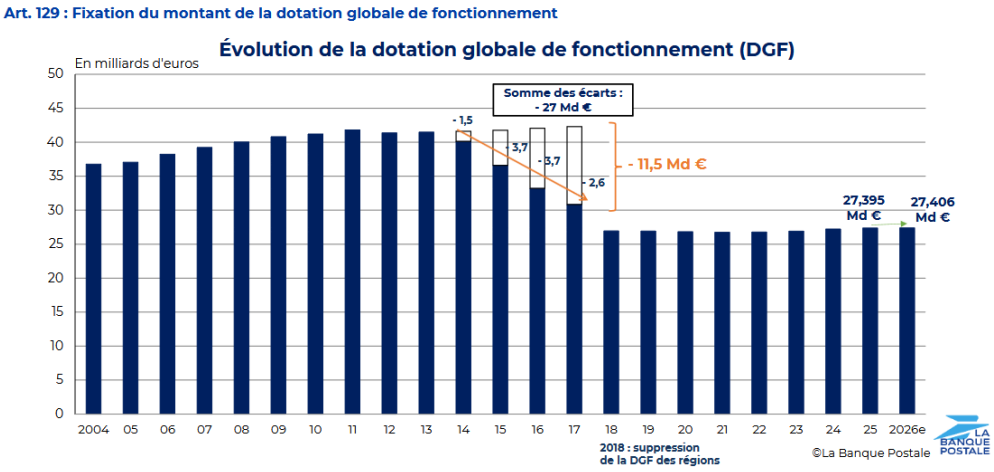

Au sein de cette enveloppe, le montant versé aux communes s'élève à 12,9 milliards d'euros en 2026, soit un montant moyen de 174€ par habitant.

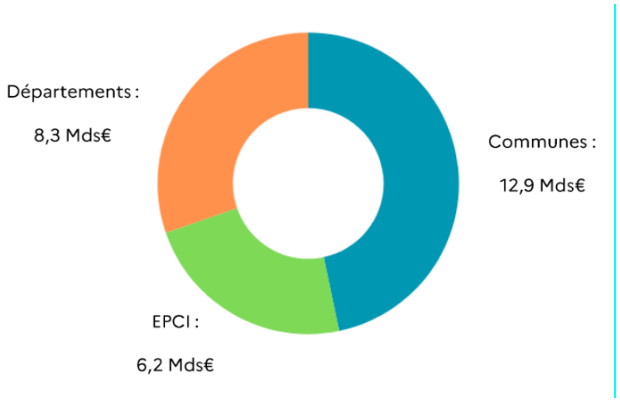

Cette stabilité s'accompagne toutefois d'une forte hausse de la péréquation au sein du bloc communal. La dotation de solidarité urbaine (DSU, 3,1 milliards d'euros) et la dotation de solidarité rurale (DSR, 2,5 milliards) augmentent respectivement de 150 millions d'euros chacune. La DGF étant stable en euros courants cette année, les 300 millions d'euros supplémentaires affectés à la DSU et à la DSR doivent donc être entièrement financés à l'intérieur de l'enveloppe de la DGF via un double mécanisme qui est reconduit d'année en année et qui repose d'une part sur "l'écrêtement" (dans la limite de 1% des recettes réelles de fonctionnement) de la dotation forfaitaire des communes dont la richesse dépasse un certain seuil, ainsi que, d'autre part, sur la "minoration" de la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre. Il convient de préciser à ce propos que la clef de répartition habituellement retenue par le Comité des finances locales ces dernières années – consistant à mettre 60% du besoin à la charge des communes (dotation forfaitaire) et 40% à celle des intercommunalités (dotation de compensation) – a été revue en 2026. L'instance a finalement choisi une nouvelle clé de répartition faisant peser 80% de l'effort sur les communes, qui, contrairement aux EPCI, seront exonérées de DILICO cette année.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

Art. 178 : Évolution des enveloppes internes à la DGF du bloc communal

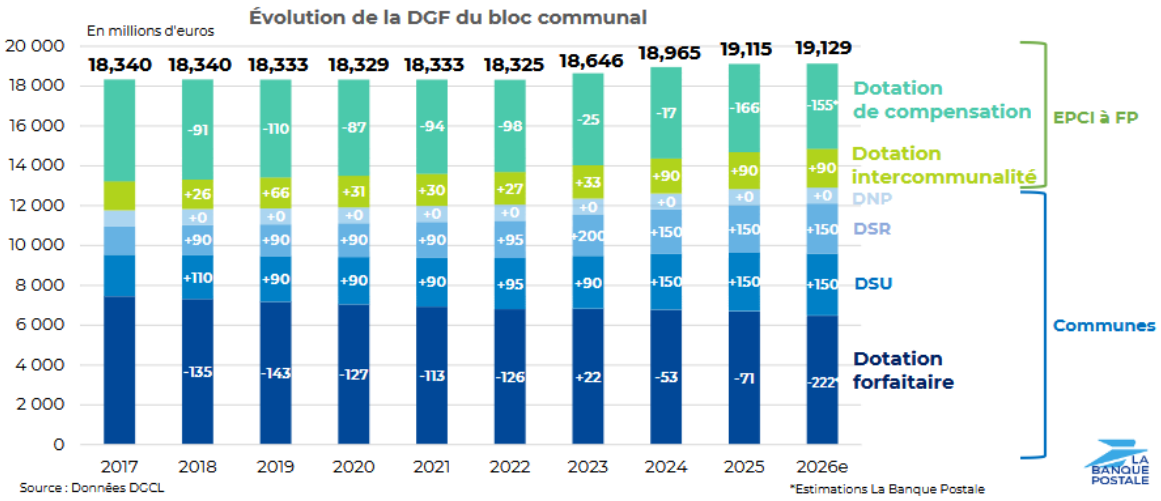

<u>Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico),</u> initialement prévu pour la seule année 2025, est **maintenu en 2026**.

DILICO I (LFI 2025)

2025	Montant en M€	Nombre	Plafonnés	Coefficient de report*
Communes	250	1 924	167	1,06
EPCI	250	141	106	5,53
Départements**	220	50	0	-
Régions et CTU	280	12	0	-

DILICO II (LF 2026)
(Estimations La Banque Postale)

2026	Montant en M€	Nombre	Plafonnés	Coefficient de report*
Communes	0	0	0	
EPCI	250	141	106	5,53
Départements**	140	25	0	-
Régions et CTU	350	12	0	-

©La Banque Postale

L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif est de 740 millions d'euros.

Art. 196 : Le DILICO II (4/4)

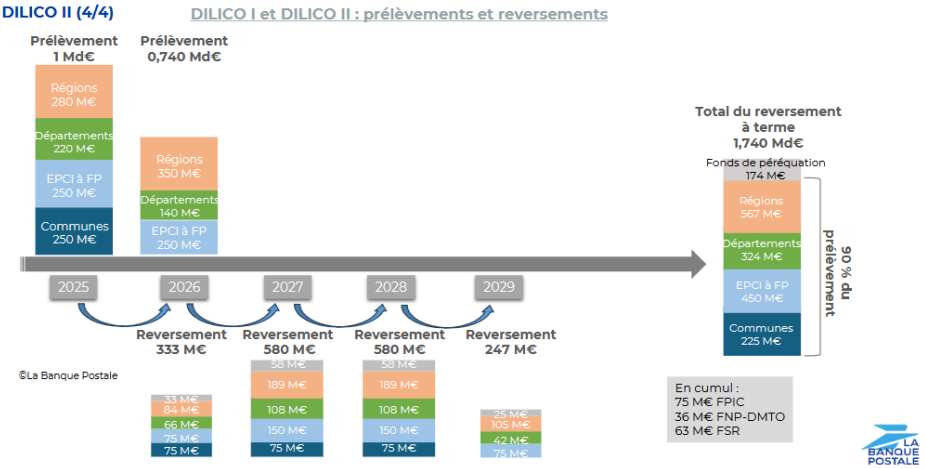

Les communes sont toutefois désormais entièrement exonérées de cette ponction.

<u>Une "prime régalienne" annuelle de 500 euros</u> est instaurée pour les maires. Un **régime d'assurance pour les collectivités** en cas de dommages résultant d'émeutes et un fonds de mutualisation pour les indemniser sont créés.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

La liaison entre les taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière est supprimée, afin que les communes puissent augmenter le premier sans pénaliser les propriétaires résidant à l'année sur leur territoire. Auparavant, si le taux communal de THRS était inférieur à 75 % du taux moyen départemental de THRS, les communes pouvaient augmenter – dans la limite de 5 % et sans règle de lien - leur taux dans la limite de ce seuil ; de même pour les EPCI par référence au taux moyen national de THRS de leur catégorie. La LF 2026 supprime ce seuil de 75 % et le porte à 100 %, les communes et intercommunalités peuvent augmenter chaque année leur taux dans la limite de10 % jusqu'à atteindre ce taux moyen.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

IV- Un 1er bilan de l'exécution budgétaire 2025

Le bilan de l'exercice 2025 reflète la poursuite des projets municipaux pour adapter les équipements à la progression et aux besoins de la population, anticiper les futurs besoins et améliorer le cadre de vie des habitants.

Les éléments présentés ci-dessous sont provisoires dans l'attente de l'approbation par l'assemblée délibérante du compte de gestion et du compte administratif et ce avant le 30/06/2026.

4.1 Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de gestion atteignent 63,4M€ soit une hausse de 0,96%par rapport au CA 2024. On peut constater globalement une stabilisation des recettes de gestion entre les 2 années.

LIBELLE	CA 2024	CA prévisionnel 2025	%/an
Atténuations de charges (R013)	770 113,51	777 205,03	0,92%
Produits des services (R70)	4 997 145,47	5 002 516,84	0,11%
Fiscalité locale (731) M57	27 787 243,17	27 366 921,32	-1,51%
Impôts et Taxes (hors 731) M57	19 052 561,00	19 522 215,00	2,47%
Dotations et participations (R74)	8 971 869,24	9 713 280,15	8,26%
Autres produits de gestion courante (R75)	1 272 410,06	1 071 743,48	-15,77%
Recettes de gestion	62 851 342,45	63 453 881,82	0,96%

Les 2 chapitres présentant des évolutions importantes sont :

- Les dotations et participations progressent de 8,26 %, sous l'effet conjugué de la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) en 2025, ainsi que de l'augmentation des dotations liées à l'activité du Centre Municipal de Santé (CMS), plus soutenue qu'en 2024.
- Les autres produits de gestion courante enregistrent une baisse de 15,77 %. Cette évolution correspond en réalité à un retour à un niveau plus habituel, la Ville ayant perçu en 2024 des indemnités d'assurance liées aux dégradations matérielles consécutives aux émeutes de 2023. À titre de comparaison, le réalisé de ce chapitre s'élevait à 859 151,23 € en 2023.

La réalisation des cessions prévues sur l'exercice 2025 a permis à la ville de percevoir une recette de 7 439 840€ abondant ainsi directement le programme d'investissement porté par la majorité municipale.

Libellé	CA 2024	Prévisionnel CA 2025	Évolution en %
Produits spécifiques (R77) dont cessions	9 668 072,50	7 444 073,72	-23%
Reprises amortissements provisions (R78)		6 832,39	
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**72 519 414,95**	**70 904 787,93**	**-2,23%**

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent donc 70 904 787,93€ en 2025.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 56,1M€ avec une augmentation de 3,47% par rapport à l'exercice 2024.

LIBELLE	CA 2024	CA prévisionnel 2025	%/an
Charges à caractère général (D011)	12 705 793,16	14 172 822,98	11,55%
Charges de personnel (D012)	34 723 039,80	35 316 302,97	1,71%
Atténuations de produits (D014)	928 955,00	873 790,00	-5,94%
Autres charges de gestion courante (D65)	4 258 139,46	4 430 550,27	4,05%
Dépenses de gestion	52 615 927,42	54 793 466,22	4,14%
Intérêts de la dette (D66)	1 475 000,00	1 221 490,42	-17,19%
Charges exceptionnelles (D67)	27 581,30	54 295,34	96,86%
Dotations et provisions (réelles)	98 461,14	31 000,00	-68,52%
Dépenses réelles de fonctionnement	54 216 969,86	56 100 251,98	3,47%

La ville poursuit sa stratégie afin de contenir les dépenses de fonctionnement tout en améliorant le niveau d'entretien et de maintenance de nos équipements. Les dépenses à caractère général progressent de 1 467 029,82€ en 2025 du fait notamment de :

- La mise en place du plan propreté
- Le lancement du plan de stationnement
- L'ouverture du dispositif de la cité éducative certes financée par l'Etat mais dont 20% des dépenses restent néanmoins à la charge de la ville

La maîtrise des dépenses relatives aux charges du personnel s'est poursuivie en 2025. En effet, elles ne progressent que de 1,71% entre 2025 et 2024 alors même que l'Etat a imposé dans la loi de finances 2025 une augmentation de 3 points des cotisations CNRACL. Pour rappel cette augmentation de 3 points est prévue sur 4 années 2025 à 2028 pour un total de 12 points.

La diminution constatée au 014 atténuation des produits est relative à la baisse de la contribution de la ville au titre du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Les autres charges courantes augmentent de 4,05% essentiellement du fait de l'augmentation de la subvention de la ville au CCAS et son budget annexe RPA.

Les charges financières atteignent 1,2M€ en 2025 soit une baisse de 17,19% par rapport à 2024 suite à la baisse du taux du livret A amorcée en février 2025.

L'augmentation des dépenses exceptionnelles est relative à des annulations de titres sur exercices précédents. La provision constituée en 2025 a vocation à couvrir les risques et charges de fonctionnement identifiés, notamment au titre des contentieux en cours.

4.2 Focus RH

Composition des effectifs

Fin 2025, l'effectif total des agents de la collectivité est de 879 agents pour 817 équivalents temps plein (ETP), du fait essentiellement de l'intégration de vacataires dans le cadre de la politique de résorption de l'emploi précaire menée par la municipalité.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

	2024	2025
ETP	777	817
EFFECTIFS	834	879

Ces effectifs se décomposent comme suit :

- 422 fonctionnaires (titulaires) et 457 contractuels (non titulaires) ;

	2024	2025
TITULAIRES	431	422
CONTRACTUELS	277	298
CONTRACTUELS NON PERMANENTS*	144	159

*assistantes maternelles/activités accessoires, animateurs horaires coup de pouce, 2 cabinets, apprentis, emplois aidés.

- La répartition par catégories est la suivante :

CAT A	87
CAT B	115
CAT C	518
AUTRES	159
TOTAL	**879**

Évolution de la masse salariale :

La masse salariale est un enjeu majeur de pilotage des dépenses de fonctionnement car elle représente une part très importante de celles-ci et est en constante augmentation. En effet, par le seul effet des hausses de cotisations notamment la cotisation CNRACL et du Glissement Vieillesse Technicité, la masse salariale augmente, entre 2024 et 2025, d'environ 1,71 %. Un suivi mensuel est réalisé pour intégrer les nombreuses variables et piloter finement ce chapitre budgétaire stratégique.

Il est à noter que le glissement vieillesse technicité (GVT) est plus important compte tenu de notre pyramide des âges (moyenne d'âge des fonctionnaires 50 ans), mais devrait s'amenuiser dans les années à venir avec les départs en retraite qui se profilent. Il représente environ 0,9 %.

Apprentissage :

Dans le cadre du financement de l'apprentissage, la ville a conclu un accord avec le CNFPT se traduisant par une prise en charge de la totalité des coûts de la formation des apprentis par le CNFPT en contrepartie de l'instauration d'une cotisation spéciale fixée à 0,1 % de la masse salariale de la ville. Dans ce cadre et afin d'accompagner la formation de ce jeune public, la ville a intégré dans ses effectifs depuis 2022 des jeunes en contrat d'apprentissage de tout niveau scolaire :

Nombre apprentis accueillis/année :

2022	2023	2024	2025
3	4	6	6

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

Handicap :

La ville, assujettie à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés fixée à 6 % de l'effectif total des agents rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée, continue sa politique volontariste afin de se conformer à cette obligation.

Elle s'appuie sur la direction des Ressources Humaines notamment le conseiller de prévention et l'assistante sociale du personnel communal pour accompagner les agents dans leurs démarches de déclaration et de professionnalisation. La commune continue également ses actions en matière d'amélioration des conditions de travail de l'ensemble du personnel.

En 2021, la ville comptait 26 agents porteurs de handicaps et devait s'acquitter d'une contribution de 105 960 euros. En 2022, elle en dénombrait 29 pour une contribution de 105 274 euros. En 2023, 44 agents pour une contribution à zéro.

Le travail social mis en œuvre par la DRH auprès des agents permet un accompagnement plus personnalisé et favorise la politique de reclassement et de formation des agents reconnus inaptes à leurs fonctions. Ainsi, en 2024, la ville comptait 47 agents bénéficiaires de l'obligation de l'emploi au titre du handicap soit un taux d'emploi de 6,38 % exonérant de fait la collectivité de la contribution au FIPHFP. Malgré une légère baisse de ce taux en 2025, la commune est à nouveau exonérée de la contribution FIPHFP.

Dans le cadre de ce travail social, la DRH a mis en œuvre une convention tripartite avec le CIG Grande Couronne et l'agent inapte à ses fonctions lui permettant de bénéficier du Parcours de Préparation au Reclassement. Le PPR est une période transitoire permettant aux agents de disposer d'un temps pour élaborer leur projet de réorientation professionnelle notamment à travers des immersions au sein des services et des formations de développement de compétences sur le nouvel emploi ciblé.

A titre d'exemple, sur les deux dernières années 8 agents ont bénéficié d'une période de préparation au reclassement dont 2 ont abouti en 2025 à une reconversion professionnelle au sein des services municipaux. Actuellement 3 conventions PPR restent en cours.

Temps de travail :

La loi de transformation de la fonction publique territoriale du 6 août 2019 a instauré la suppression des régimes dérogatoires antérieurs relatifs au temps de travail en imposant aux collectivités territoriales de définir dans un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées l'application des 1607 heures annuelles.

Une délibération relative à l'organisation du temps de travail des agents de la Ville de Bezons a été prise en décembre 2021 sur la base d'un temps de travail effectif de 1607 heures annuelles comme prévu par la réglementation.

Dans un souci de modernisation et d'efficience, la ville de Bezons a ainsi instauré 3 cycles de travail depuis le 1er janvier 2022. Le temps de travail ainsi organisé en cycles de travail peut varier du cycle hebdomadaire au cycle annuel. Ces derniers permettent d'adapter l'organisation du travail de certains services à leurs spécificités. Ainsi, la mise en place de l'annualisation au sein de certaines directions (sports, éducation-enfance, jeunesse) permet de répartir le temps de travail sur l'année en tenant compte des périodes d'activité. L'agent annualisé suit alors un cycle de travail annuel

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

alternant entre les périodes de haute activité (période scolaires) et périodes de moindre activité (vacances scolaires).

Un protocole relatif au temps de travail a été établi pour rappeler le cadre réglementaire concernant la durée et l'aménagement du temps de travail, les autorisations d'absences et les congés.
Il convient de rappeler que la mise en place de ce protocole s'est accompagnée du déploiement progressif dans les services du logiciel CIRIL module congés. Ce déploiement se poursuit en 2026 par l'attribution d'outils informatiques destinées aux agents exerçant dans les établissements scolaires.

La mise en place prochainement du règlement intérieur au sein de la collectivité viendra renforcer le protocole relatif au temps de travail.

4.3 Section d'investissement

Les recettes d'investissement hors restes à réaliser

Les recettes réelles d'investissement 2025 sont arrêtées à 9 796 609,19 €.

LIBELLE	CA 2024	CA prévisionnel 2025	%/an
Dotations, fonds divers et réserves (R 10 hors 1068)	3 410 885,83	4 031 688,21	18,20%
Subventions d'investissement (R13)	1 864 682,13	5 174 920,98	177,52%
Emprunts et dettes assimilées (R16)	5 000 000,00	-	-100,00%
Autres immobilisations financières (R27)		590 000,00	100,00%
Recettes réelles d'investissement	10 275 567,96	9 796 609,19	-4,66%

Le FCTVA et taxe d'aménagement représentent 4M€. La ville a pu bénéficier de 3 187 014,06 € de FCTVA, niveau sans précédent, faisant suite d'une part à l'augmentation des investissements de la ville en matière d'équipements publics et d'autres part à des opérations d'intégrations comptables relatives aux études et aux avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles. Les subventions d'investissement quant à elles ont atteint 5,1M€. L'emprunt de 5M contracté en 2025 est mis en restes à réaliser et sera décaissé en 2026.

Le chapitre autres immobilisations financières représente 590 000€ correspondant au remboursement du montant versé au titre de la consignation dans le cadre d'une préemption.

Les dépenses d'investissement hors restes à réaliser

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 23 034 073,62 € dont 18 722 892,43 € de dépenses d'équipement.

LIBELLE	CA 2024	CA prévisionnel 2025	%/an
Immobilisations incorporelles (D20)	1 687 542,84	818 033,88	-51,53%
Immobilisations corporelles (D21)	11 963 078,79	10 117 986,89	-15,42%
Immobilisations en cours (D23)	6 493 615,86	7 786 871,66	19,92%
Amortissement du capital de la dette (D16)	3 585 268,00	3 721 181,19	3,79%
Autres immobilisations financières (D27)		590 000,00	100,00%
Dépenses réelles d'investissement	23 729 505,49	23 034 073,62	-2,93%

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

Les principales réalisations intervenues au cours de l'exercice 2025 au titre des autorisations de programmes sont :

- AP6 Reconstruction du gymnase Coubertin (Crédits de paiement 2025) : 8105,61€ au titre du DGD.
- AP11 Révision du PLU (crédits de paiement 2025) : 15 888€.
- AP14 Extension du groupe scolaire PVC : 6 669 135,49€.
- Halle sportive (Crédits de paiement 2025) : 1 180 122,80€.
- AP16 Acquisition coque école rue Albert Ier (crédits de paiement 2025) : 691 946,10€.
- AP 17 Création du CMS (crédits de paiement 2025) : 14 185,73€.

Les principales réalisations 2025 hors autorisations de programmes sont :

Equipements scolaires et extra-scolaires :

- Travaux de rénovation GS Langevin (électricité, peinture…) : 149 000 €.
- Travaux de sécurité incendie et électriques dans les écoles : 51 000 €.
- Installation de modulaires pour agrandir le centre de loisirs Gavroche : 81 000 €.
- Requalification du centre de loisirs + sanitaires Louise Michel : 105 000 € garantissant sécurité, confort et qualité d'accueil pour les élèves et les équipes éducative.
- Rénovation / mise en place de contrôle d'accès et d'alarme anti-intrusion (PVC + Prévert + HDV + locaux associatifs, maison de l'inclusion, locaux jeunesse) : 210 000 €. Cette opération permet la sécurisation des équipements municipaux, garantissant la protection des usagers, des personnels et des biens.

Les autres équipements publics :

- Acquisition des locaux associatifs, maison de l'inclusion, locaux jeunesse (tranche 2025) : 1 044 000€. Ce projet structurant permet de renforcer le tissu associatif, les actions en faveur de l'inclusion et le développement de la Cité Educative, tout en créant des lieux de proximité dédiés aux jeunes et contribuant à l'animation de la vie locale.
- Déploiement et raccordement au réseau de chaleur urbaine RCU : 565 000€ pour favoriser une énergie plus vertueuse et une réduction de l'empreinte carbone des bâtiments publics, en cohérence avec les engagements environnementaux de la collectivité.
- Rénovation du plafond du gymnase Gabriel Péri : 91 000 € TTC.
- Achat de deux coques commerciales : 365 000 TTC. Opération effectuée dans le cadre de la clôture de la ZAC, permettant de stabiliser l'implantation d'associations telles que Solicycle, le Secours Populaire et l'AMAP.

VOIRIE : Réfection de voiries améliorant le confort de circulation et la sécurité des usagers (abords des écoles, accès aux berges de Seine…). Les aménagements paysagers associés et la végétalisation renforcée améliorent l'image des quartiers et participent à un cadre de vie plus qualitatif.

- Requalification du rond-point Parmentier : 354 000 €.
- Couche de roulement rue Camélinat : 110 000 €.
- Réaménagement rue de la Pâture : 144 000 €.
- Mise en place du plan de stationnement avec création de places réservées (panneaux + marquage) : 378 000 € permettant une organisation optimisée du stationnement avec mise

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

en place d'un stationnement réglementé qui favorise le partage équilibré de l'espace public. La création de places réservées (PMR, professionnels, etc.) améliore l'accessibilité, la lisibilité urbaine et la qualité de vie au quotidien.

- Requalification de la signalisation horizontale des voies cyclables : 166 000 € avec comme objectif de renforcer la visibilité des aménagements cyclables, encourageant les mobilités douces. Cette action s'inscrit dans une démarche de transition écologique et de promotion d'un cadre de vie plus sain et durable.

ESPACES VERTS :

- Allée des Tournesols + parking municipal : 1 275 000 € TTC. Projet structurant de requalification visant à améliorer durablement le cadre de vie des riverains et à sécuriser les circulations. L'aménagement intègre une dimension paysagère renforcée contribuant à l'embellissement du quartier et à la création d'un espace public plus agréable et fonctionnel.

- Rénovation partielle du parc Sacco (jeux, terrain de pétanque + abri, pose de buts de foot, plantations) : 128 500 €. La Rénovation de cet espace de loisirs et de proximité favorise le lien social et les activités intergénérationnelles (jeux, pétanque, sports). Les nouvelles plantations participent à la végétalisation du site renforçant l'attractivité du parc et la qualité environnementale du quartier.

- Rénovation de divers massifs d'espaces verts (autour de la Chapelle, massif de Pointus, rue Edouard Vaillant, rue Emile Zola, Parc Bettencourt, rue Parmentier, Cœur de Ville…) : 145 000 €. La densification et l'enrichissement végétal des massifs contribuent à une ville plus verte, plus esthétique et plus accueillante, tout en renforçant la biodiversité locale.

Pour rappel, la stratégie de la municipalité en matière de végétalisation a permis à la ville d'obtenir une 3ième fleur dans le cadre du label national Villes et villages fleuris.

VERDISSEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE : Modernisation du parc automobile avec des véhicules propres et déploiement des infrastructures favorisant la transition énergétique. Réduction des nuisances sonores et des émissions polluantes, au bénéfice du cadre de vie des habitants.

- Achat de 3 véhicules techniques électriques (propreté et cimetière) + 2 véhicules électriques de service : 118 000 €.
- Mise en place de bornes électriques (HDV, CTM, Cimetière) : 70 000 €.

Acquisition de matériel pour les besoins des services dont DSI : 979 277€

<u>Les restes à réaliser 2025</u>

Les restes à réaliser 2025 sont de 1 574 282,57€ en dépenses et 5 000 000€ en recettes correspondant à l'emprunt 2025.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

V- Les orientations pour 2026

Le travail d'analyse et de structuration engagé depuis 2020, dans un contexte marqué par la succession de crises, a permis de poser les fondements d'une stratégie financière claire et cohérente, articulée autour des objectifs prioritaires suivants :

- résorber le retard en matière d'équipements publics ;
- assainir la situation financière de la commune ;
- poursuivre l'amélioration de la qualité des services rendus à la population.

Il convient de souligner que cette démarche structurante a porté ses fruits. La commune de Bezons figure ainsi, au titre de l'exercice 2024, à la 17e place du classement des 50 communes les mieux gérées de la strate des 30 000 à 35 000 habitants, établi par l'IFRAP, avec une note de 11,3. Ce positionnement témoigne des progrès significatifs accomplis en matière de pilotage financier et de redressement des équilibres budgétaires.

Ces résultats apparaissent d'autant plus remarquables au regard de la situation constatée en début de mandat 2020-2026, caractérisée par un niveau d'endettement élevé conjugué à un retard important en matière d'équipements publics et d'entretien du patrimoine communal. Les efforts engagés ont ainsi permis d'amorcer un rétablissement structurel de la situation financière de la collectivité.

L'élaboration du Budget primitif 2026 s'inscrit toutefois dans un contexte national et international particulièrement contraint. La trajectoire définie par la loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un objectif de redressement des comptes publics, impliquant une réduction du déficit et de la dette, qui demeurent à des niveaux élevés. Cette orientation se traduit par une exigence renforcée de maîtrise de la dépense publique, dans un environnement marqué par une croissance modérée et des charges financières soutenues.

Par ailleurs, la dégradation récente du contexte géopolitique au Moyen-Orient, notamment à la suite des opérations militaires conduites par les États-Unis et Israël contre l'Iran, accentue les incertitudes pesant sur l'économie mondiale, en particulier en matière énergétique et financière. Ces tensions internationales sont susceptibles d'affecter les grands équilibres macroéconomiques et, par conséquent, les conditions d'élaboration et d'exécution des budgets publics.

Dans ce contexte particulièrement exigeant, la commune entend inscrire ses orientations budgétaires dans une démarche résolument responsable, fondée sur la prudence et l'anticipation, afin de consolider durablement ses équilibres financiers tout en garantissant un haut niveau de continuité et de qualité du service public.

5.1 La section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement

Prévues avec la prudence imposée par le contexte actuel, les recettes de gestion sont estimées à un niveau très proche du BP2025 soit 63 245 561 €.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

Chapitre	BP 2025	Prévisionnel BP 2026	Évolution en %
Atténuations de charges (R013)	765 000	822 643	7,54%
Prod. services, domaine, ventes diverses (R70)	5 241 359	5 982 900	14,15%
Impôts et taxes (R73)	19 011 925	18 746 925	-1,39%
Fiscalité locale (R731)	28 206 340	27 859 958	-1,23%
Dotations et participations (R74)	8 373 668	8 945 276	6,83%
Autres produits de gestion courante (R75)	880 100	887 859	0,88%
Total Recettes réelles de fonctionnement	**62 478 392**	**63 245 561**	**1,23%**

Néanmoins, quelques écarts appellent une explication :

- Les atténuations de charges progressent de 7,54% par rapport à 2025 pour anticiper des versements plus conséquents au titre des remboursement sur rémunération du personnel et notamment dans le cadre de la subvention *Teulade* prévue à ce stade à hauteur de 161 710 €.

- Les produits des services augmentent de 14,15% pour prendre en compte la refacturation des dépenses RH entre le budget principal de la ville et les budgets annexes. En effet, la création du Service d'Aide à Domicile SAD, résultat de la fusion du Services de Soins Infirmiers à Domicile SSIAD (budget ville) et du des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile SSAD (budget du CCAS), implique la mise à disposition du personnel du SSIAD au SAD par la ville. Cette mise à disposition, objet de la délibération N° DEL2025_035, donne lieu à la refacturation de la rémunération des agents au budget SAD.

- Le chapitre impôts et taxes 73 baisse de 1,39% car, à ce stade, le versement de la dotation de solidarité communautaire n'est pas confirmé par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucle de Seine CASGBS. Pour rappel, cette dotation représentait 569 034 € en 2025. L'attribution de compensation est reconduite, quant à elle, au même niveau qu'en 2025 soit 17 196 925 €.

- Le chapitre fiscalité locale 731 baisse légèrement de 1,23% pour tenir compte de la baisse des bases fiscales au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette baisse annoncée par les services de l'Etat et amorcée depuis 2025 est due au :

    - Recentrage de l'assiette strictement sur les locaux affectés à l'habitation (exclusion donc des locaux meublés non résidentiels (bureaux, salles) et des locaux occupés par des organismes publics ou des associations).
    - Régularisation des anomalies déclaratives suite à la mise en place du service « gérer mes biens immobiliers » par la DGFIP.

- Le chapitre 74 relatif aux dotations et participations est en hausse de 6,83% tenant compte du montant de la DGF publié par les services de l'Etat ce 31/03.

- Le chapitre 75 autres produits de gestion courante est prévu à un niveau proche du BP2025.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

Les dépenses de fonctionnement

Les orientations en matière de dépenses de fonctionnement s'articulent autour des principes suivants :

- Contenir et maîtriser l'augmentation des coûts résultant de l'inflation ;
- Garantir les marges permettant de répondre à la hausse de la population et de soutenir les actions portées par la commune en matière sociale et médico-sociale ;
- Poursuivre l'objectif d'amélioration de l'entretien et de la maintenance de nos équipements et voiries.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 sont prévues à 57 913 721 € soit en légère hausse de 0,96%.

Chapitre	BP 2025	Prévisionnel BP 2026	Évolution en %
Charges à caractère général (D011)	14 677 564	14 550 747	-0,86%
Charges de personnel et frais assimilés (D012)	35 600 614	36 041 000	1,24%
Atténuations de produits (D014)	1 030 000	920 000	-10,68%
Autres charges de gestion courante (D65)	4 585 642	5 084 722	10,88%
Charges financières (D66)	1 267 486	1 196 861	-5,57%
Charges spécifiques (D67)	91 800	70 400	-23,31%
Dotations aux provisions, dépréciations (D68)	110 000	50 000	-54,55%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	**57 363 106**	**57 913 731**	**0,96%**

Cette hausse contenue des dépenses de fonctionnement traduit des réalités très différentes d'un chapitre à l'autre :

- Les charges à caractère général constituent le 2ième poste de dépenses de fonctionnement de la ville après la masse salariale. Elles sont affectées principalement au fonctionnement quotidien des services publics à la population. Après une période d'augmentation due à l'inflation, au développement des politiques publiques et au rattrapage de l'entretien défaillant des équipements et des espaces publics, l'objectif est d'amorcer une stabilisation à compter de 2026 néanmoins, si le contexte géopolitique actuel impacte à la hausse les dépenses en fluides notamment (gaz, carburant..etc.), un abondement sera probablement nécessaire dans le cadre d'une décision modificative ou d'un virement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses de fonctionnement comme le prévoit la nomenclature M57.

- Les charges de personnel et frais assimilés augmentent de 1,24%. La ville poursuit sa stratégie de maitrise des dépenses de personnel engagée depuis 2020 malgré l'impact de mesures, qui bien qu'elles soient pour certaines intrinsèquement légitimes, ont systématiquement été imposées sans aucune compensation par les différents gouvernements successifs (revalorisation du point d'indice et du SMIC, revalorisation de l'ensemble des grilles de 5 points d'indice, revalorisation du personnel soignant, la prime pouvoir d'achat et plus récemment la hausse de la cotisation CNRACL de 3 points chaque année entre 2025 et 2028). En plus du Glissement Vieillesse Technicité GVT, la hausse de 3 points de CNRACL représente 300 000€ en 2026 qui s'ajoute au même montant déjà subi en 2025. En 2028, la hausse au titre des cotisations CNRACL représentera donc 1,2M€ supplémentaire chaque année par rapport à 2024.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

- Atténuation des produits, il s'agit essentiellement du Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales. Le prévisionnel est calé sur le réalisé 2025 dans l'attente de la notification de son montant pour l'exercice 2026.

- Autres charges de gestion courante : la hausse de 10,88% est relative à la hausse de la subvention de la ville au CCAS et ses budgets annexes. En effet, la livraison des travaux de la Résidence Autonomie Louis Peronnet implique une augmentation de la redevance versée à Logyris. Cette augmentation ne pouvant pas être impactée en totalité sur les loyers (pour éviter une forte augmentation), la ville ajuste sa subvention à la hausse.
  Par ailleurs, la création du Service d'Aide à Domicile SAD, résultat de la fusion du Services de Soins Infirmiers à Domicile SSIAD (budget ville) et du des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile SSAD (budget du CCAS), nécessite également le versement d'une subvention au budget annexe SAD.

- Les charges financières correspondant aux intérêts de la dette sont en baisse après une période de forte augmentation. La situation géopolitique risque toutefois d'impacter à la hausse les taux de crédit, ce qui pourrait par conséquent nécessiter un ajustement au cours de l'année.

- Les charges spécifiques sont estimées à 70 400€ en 2026 en baisse par rapport à 2025.

- Les provisions pour créances douteuses et pour risques et charges de fonctionnement sont estimées à 50 000€ pour 2026 et feront l'objet le cas échant d'un ajustement en DM.

5.2 Evolution des ratios d'épargne

L'exercice 2025 se caractérise par un fort investissement rendu possible par une amélioration forte des ratios notamment l'épargne nette. A ce stade, elle est évaluée à 3,6M€ pour 2025. Les contraintes fortes sur les budgets locaux impacteront les ratios 2026. Ces derniers restent néanmoins dans la cible posée en termes de stratégie financière puisque l'épargne brute couvre le remboursement du capital de la dette et permet de dégager un autofinancement net de 1 456 831 €.

LIBELLE	CA prévisionnel 2025	BP prévisionnel 2026
Recettes de gestion	63 453 882	63 245 561
Dépenses de gestion	54 793 466	56 596 469
Epargne de gestion	**8 660 416**	**6 649 092**
Intérêts de la dette (6611+18)	1 218 733	1 196 861
Soldes financiers exceptionnels et dotations	- 76 987	- 120 400
Epargne brute	**7 364 696**	**5 331 831**
Amortissement du capital de la dette (D16 hors 165-166-16449-16451)	3 721 181	3 875 000
Epargne nette	**3 643 515**	**1 456 831**

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

Le ratio relatif à la part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement poursuit son amélioration depuis 2020. Il est prévu à 62,23% pour l'exercice 2026.

LIBELLE	CA 2020	CA 2021	CA2022	CA 2023	CA 2024	CA prév 25	BP prév 2026
Charges de personnel (D012)	32 679 796	33 616 322	33 538 231	33 369 426	34 723 040	35 600 614	36 041 000
Dépenses Réelles de Fonctionnement	45 975 080	47 574 680	48 233 763	52 519 129	54 231 853	57 369 775	57 913 731
Ratio dépenses de personnel/dépenses réelle de fonctionnement	71,08%	70,66%	69,53%	63,54%	64,04%	62,95%	62,23%

5.3 La section d'investissement

Le mandat 2020-2026 a porté l'ambition de rattraper le retard accumulé en matière d'équipements publics. Les dépenses d'équipements sont donc en forte progression et représentent 81,9 M€ entre 2020 et 2025. Afin d'accompagner cette politique volontariste d'investissement, la commune a également dynamisé la recherche de recettes d'investissement en adoptant d'une part une politique en matière de taxe d'aménagement plus favorable et d'autre part en intensifiant la recherche de subventions.

En 2026, il s'agit de poursuivre la réalisation de projets d'envergure et d'entamer un travail de planification approfondi permettant de conjuguer la prise en compte de l'évolution de la population et de ses besoins, l'adaptation de nos équipements aux enjeux de transition environnementale tout en maitrisant la trajectoire financière.

Les recettes prévisionnelles d'investissement pour 2026 sont :

- Le FCTVA à hauteur de 2,5M€.
- La taxe d'aménagement à hauteur de 3M€ ;
- Les subventions pour l'ensemble des projets en investissement estimées à 4,8M€ ;

La commune ne prévoit pas de recours à un nouvel emprunt pour financer l'exercice 2026.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement pour 2026 :

- Les dépenses d'équipement (chapitre 20, 21 et 23) : 17,2 M€.
- Remboursement du capital de la dette : 3,87M€.
- Autres immobilisations financières composées des participations ZAC 2,3M€.

Les inscriptions budgétaires au titre des crédits de paiement relatifs aux AP seront :

- AP11 Révision du PLU 90 000€ ;
- AP14 restructuration et extension du groupe scolaire PVC : solde de l'opération à hauteur de 540 000€. Ce projet majeur livré en septembre 2025, permet d'accompagner l'évolution démographique et d'améliorer les conditions d'accueil des élèves. L'extension intègre des

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

exigences de performance énergétique et de confort, contribuant à un environnement éducatif moderne, fonctionnel et respectueux de l'environnement.

- AP15 Création de la Halle sportive : 5 500 000€. Ce projet structurant est en lien avec la construction d'un 3ème collège. Il vise à favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous. A travers l'intégration d'une salle dédiée à la gymnastique, il permettra le développement de cette section sportive.
- AP16 Création d'un groupe scolaire rue Albert 1er : 6 461 745€.

Ventilation pluriannuelle des AP-CP :

Intitulé	CP jusqu'en 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Total
AP11 Révision PLU	111 210,00 €	90 000,00 €			201 210,00 €
AP14 Restructuration et extension PVC	12 427 618,96 €	540 000,00 €			12 967 618,96 €
AP15 Création de la halle sportive attenante au 3ième collège y compris démol	2 180 122,80 €	5 500 000,00 €	6 738 675,00 €		14 418 797,80 €
AP16 Création du groupe scolaire Rue Albert 1er	718 946,10 €	6 461 745,00 €	1 400 000,00 €		8 580 691,10 €

Les autres dépenses en investissement sont relatives à :

- Fourniture de rideaux/stores dans les groupes scolaires : 250 000 € TTC
- Travaux d'aménagement pour ouverture de classes Angela Davis : 40 000 € TTC
- Rénovation/mise en place de contrôle d'accès et d'alarme anti-intrusion des équipements publics : 200 000 € TTC
- Rénovation de cabinets médicaux au CMS : 50 000 € TTC
- Travaux divers de voirie : 350 000 € TTC
- Travaux de rénovation de l'éclairage public : 200 000 € TTC
- Etude pour le plan de circulation : 50 000 € TTC

A ces projets s'ajoutent les acquisitions de matériel pour les services dont DSI : 900 000€

5.4 Evolution de la dette :

Au 31 décembre 2025, le montant de l'encours de dette de la commune (capital restant dû) s'élevait à 43 054 582 €. Le taux moyen est de 2,52% et la durée résiduelle est de 13 ans et 10 mois. L'encours de dette devrait se situer à 44 237 257 € au 31 décembre 2026, selon les projections. La capacité de désendettement prévisionnelle sera alors de 8,3 années.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 095-219500634-20260407-DEL_2026_011-DE

Composition & classification de l'encours de dette selon la grille GISSLER

Composée de 30 lignes de prêt, la structure de la dette est saine, au sens de la charte *Gissler*.

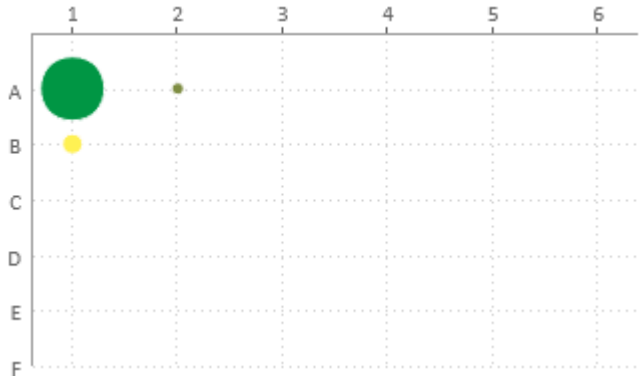

La répartition du capital de la dette au 31/12/2025 selon la nature du taux est la suivante :

Type de taux	Capital restant dû au 31/12/2025	%
Fixe	23 435 026,07	54,43%
Indexé	18 556 852,10	43,10%
Structuré	1 062 703,55	2,47%
Total	**43 054 581,72**	**100,00%**

